Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260921-482026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le quatorze septembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Elodie ROUE, Emmanuelle APPERE, François ABJEAN, Benoît CHELVEDER, Pauline DOGUE, Vincent LE VIOL, Josiane LE BIHAN, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Gil COULON, Dominique LE BIHAN, Patricia GRUET, Patrice GUEZOU, Emmanuel CABIC, Thuriane RANNOU, Tangi LEON, Anne-Marie CABON, Elodie BLOUCH.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pauline DOGUE à Lénaïc BLANDIN
Anne-Marie CABON à Elodie ROUE

Secrétaire de séance : Benoît CHELVEDER

Membres du Conseil : 19
Présents : 17

Ont pris part à la délibération : 19

Date de Convocation : 14 septembre 2026

DEL 48-2026 : Subvention exceptionnelle à Don Bosco

Vu l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Implanté à LA ROCHE MAURICE depuis 1982, le foyer Don Bosco est structuré en espace de vie avec 41 places et en accueil de jour avec 12 places. Cet établissement médico-social accueille des adultes présentant une déficience intellectuelle à qui sont proposées des activités autour d'une ferme pédagogique.

Ce lieu, qui participe à la vitalité de La Roche Maurice, fête ses 80 ans le 4 novembre prochain. Pour cette occasion et afin de contribuer aux nombreuses festivités programmées à Landerneau, il est demandé à la Commune de verser une subvention de 500 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à Don Bosco.

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE 29800 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN